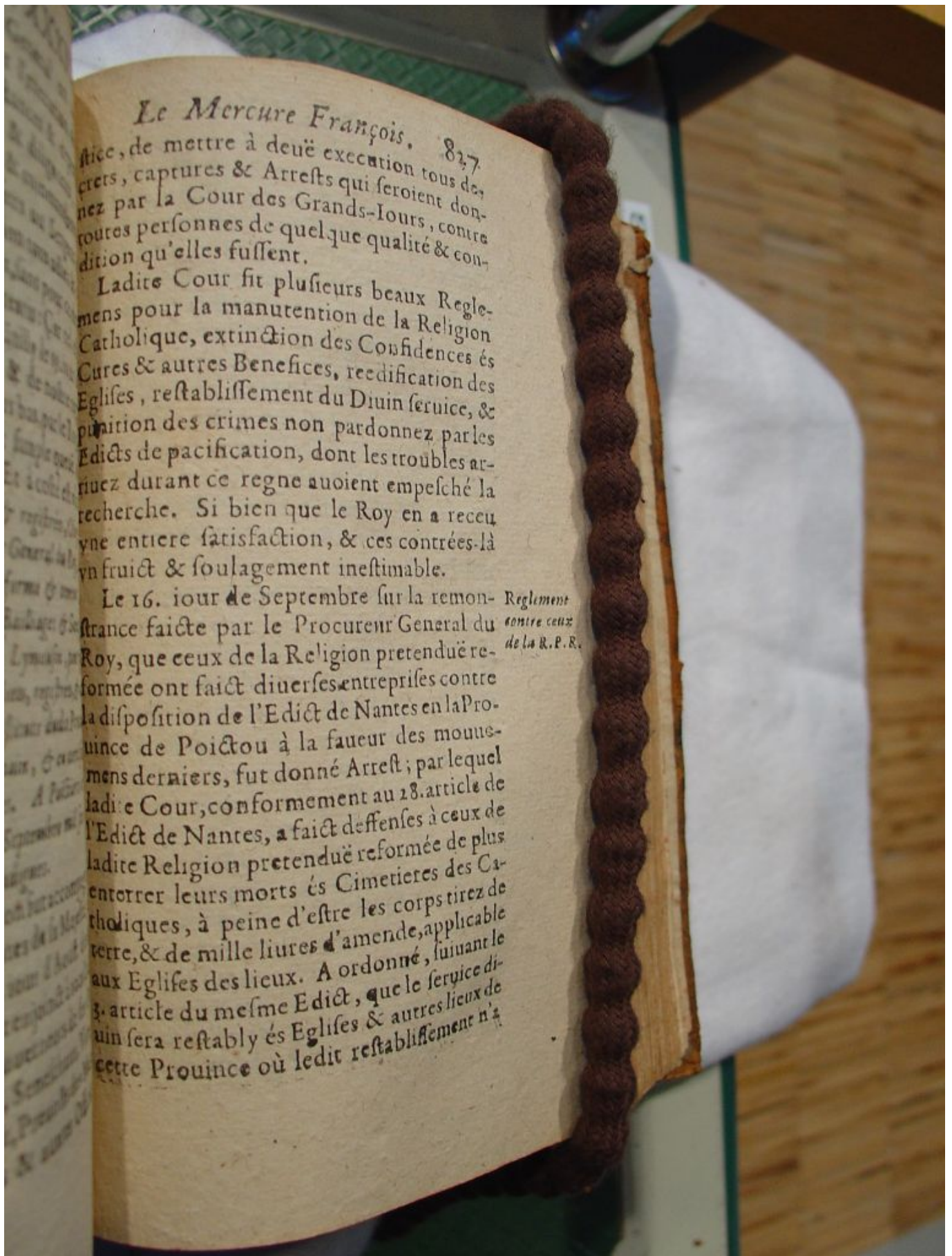


1634\_827.jpg



*Le Mercure François.* 827.  
Atte, de mettre à deuë execution tous de-  
crets, captures & Arrests qui seroient don-  
nez par la Cour des Grands-Jours, contre  
toutes personnes de quelque qualité & con-  
dition qu'elles fussent.

Ladite Cour fit plusieurs beaux Regle-  
mens pour la manutention de la Religion  
Catholique, extinction des Confidences és  
Cures & autres Benefices, reedification des  
Eglises, reestablissement du Diuin seruice, &  
punition des crimes non pardonnez par les  
Edicts de pacification, dont les troubles ar-  
riuez durant ce regne auoient empesché la  
recherche. Si bien que le Roy en a receu  
vne entiere satisfaction, & ces contrées-là  
vn fruiët & soulagement inestimable.

Le 16. iour de Septembre sur la remon-  
strance faicte par le Procureur General du  
Roy, que ceux de la Religion pretendüë re-  
formée ont faict diuerses entreprises contre  
la disposition de l'Edict de Nantes en la Pro-  
uince de Poictou à la faueur des mouue-  
mens derniers, fut donné Arrest; par lequel  
ladite Cour, conformement au 28. article de  
l'Edict de Nantes, a faict deffenses à ceux de  
ladite Religion pretendüë reformée de plus  
enterrer leurs morts és Cimetieres des Ca-  
tholiques, à peine d'estre les corps tirez de  
terre, & de mille liures d'amende, applicable  
aux Eglises des lieux. A ordonné, suivant le  
3. article du mesme Edict, que le seruice di-  
uin sera restably és Eglises & autres lieux de  
cette Prouince où ledit reestablissement n'a

*Reglement  
contre ceux  
de la R. P. R.*

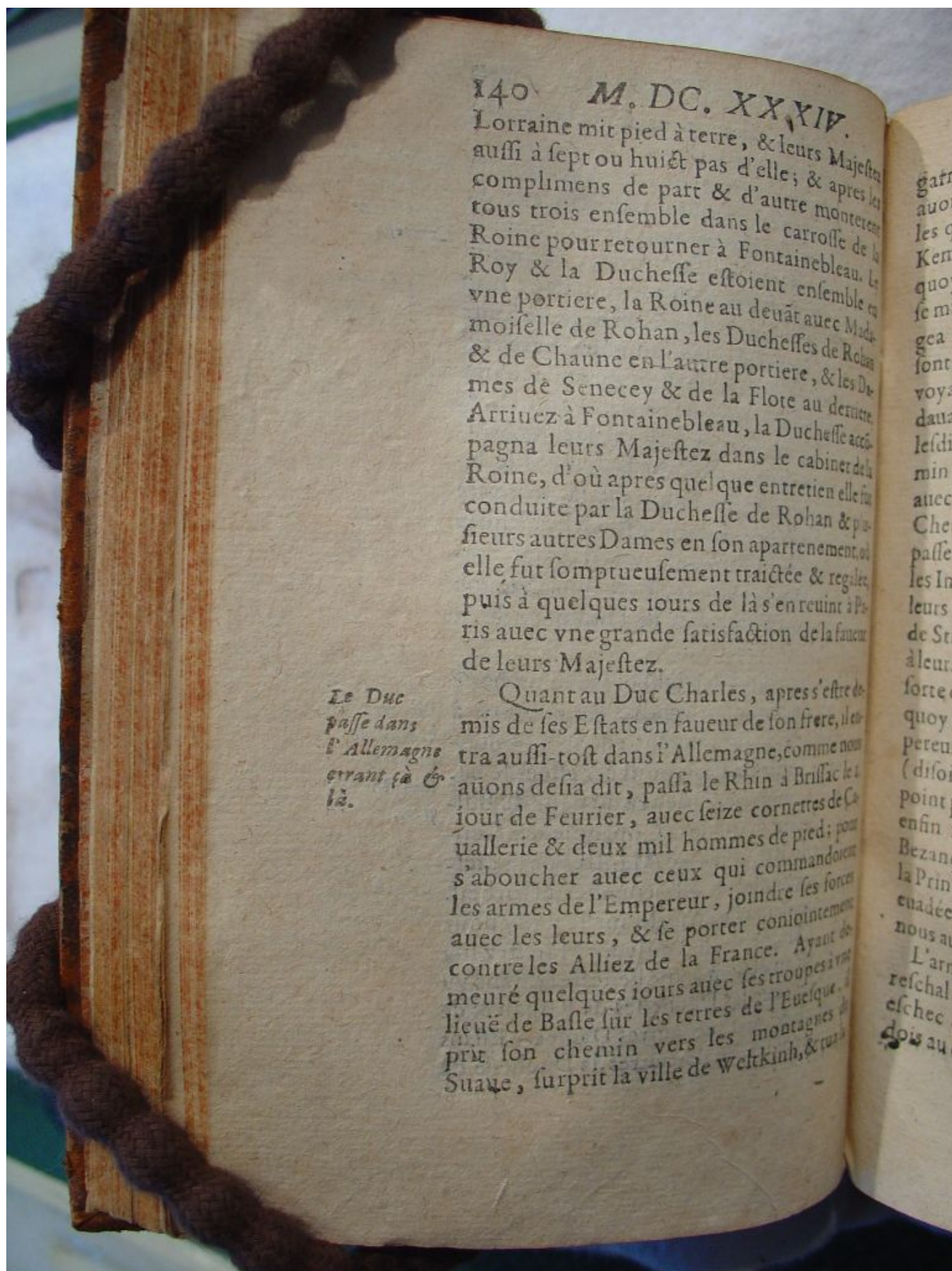


1634\_828.jpg





1634\_140.jpg



140 M. DC. XX, XIV.

Lorraine mit pied à terre, & leurs Majestez  
aussi à sept ou huit pas d'elle; & apres les  
complimens de part & d'autre monterent  
tous trois ensemble dans le carrosse de la  
Roine pour retourner à Fontainebleau. Le  
Roy & la Duchesse estoient ensemble en  
vne portiere, la Roine au deuant avec Made-  
moiselle de Rohan, les Duchesses de Rohan  
& de Chaunc en l'autre portiere, & les De-  
mes de Senecey & de la Flote au derriere.  
Arriuez à Fontainebleau, la Duchesse accom-  
pagna leurs Majestez dans le cabinet de la  
Roine, d'où apres quelque entretien elle fut  
conduite par la Duchesse de Rohan & plu-  
sieurs autres Dames en son appartement, où  
elle fut somptueusement traitée & regalee,  
puis à quelques iours de là s'en reuint à Pa-  
ris avec vne grande satisfaction de la faueur  
de leurs Majestez.

*Le Duc  
passe dans  
l'Allemagne  
errant çà &  
là.*

Quant au Duc Charles, apres s'estre de-  
mis de ses Estats en faueur de son frere, il en-  
tra aussi-tost dans l'Allemagne, comme nous  
auons desia dit, passa le Rhin à Brisfac le  
jour de Feurier, avec seize cornettes de Ca-  
uallerie & deux mil hommes de pied; pour  
s'aboucher avec ceux qui commandoient  
les armes de l'Empereur, joindre ses forces  
avec les leurs, & se porter coniointement  
contre les Alliez de la France. Ayant de-  
meuré quelques iours avec ses troupes à vne  
lieuë de Basse sur les terres de l'Euësque, il  
prit son chemin vers les montagnes de  
Suabe, surprit la ville de Weltkinh, & tua



1634\_829.jpg



Le Mercure François. 829

Presche qui se trouueront bastis dans les Ci-  
uice Diuin en peult estre trouble: comme  
aussi tous ceux qui ont esté trouble: comme  
l'Edict de Nantes, & contre la teneur d'ice-  
luy, sans permission du Roy verifiée en la  
Cour, seront démolis; avec deffenses de faire  
le Presche és maisons & habitations des Ec-  
clesiastiques. Enjoinct à tous ceux de ladite  
Religion pretenduë reformée d'vser en tous  
leurs contrats & autres actes des termes  
mentionnez par les Edicts, & qualifier leur  
exercice du nom de la Religion pretenduë  
reformée seulement, à peine de cinq cens li-  
vres d'amende; & leur a fait deffense de fai-  
re leur Presche ou autre exercice és places  
publiques, comme halles, carrefours & lieux  
semblables.

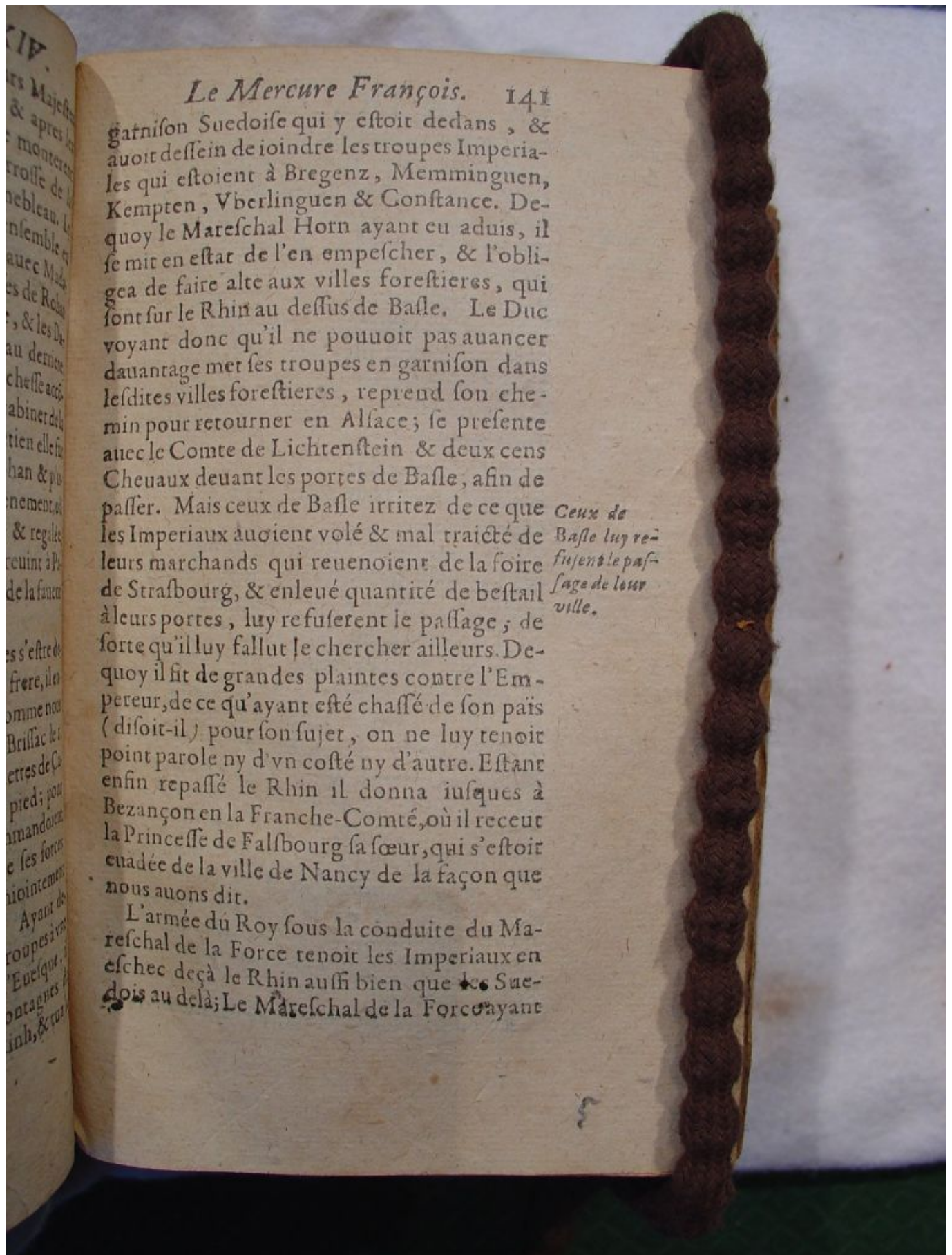
Ce reglement fut suiuy quelques iours  
pres d'un Arrest de la mesme Cour des  
Grands-Iours pour le restablissement du  
Diuin seruice, & la reparation des Eglises  
démolies.

Sur la Requeste faite par le Procureur  
general du Roy, pour le restablissement du  
Diuin seruice és Cures des Dioceses de Lu-  
yon, Malezais, Angoulesme, Xainctes &  
Moyens, en ce qui est du ressort des Grands-  
Jours seant à Poictiers & hors la Seneschau-  
sée de Poictou: Ladite Cour a ordonné &  
ordonne conformement à autre Arrest par  
elle donné le 20. de ce mois pour le Diocese  
de Poictiers, que les Cures & autres Be-

*Arrest pour  
la reparation  
des Eglises  
démolies.*



1634\_141.jpg



*Le Mercure François.* 141

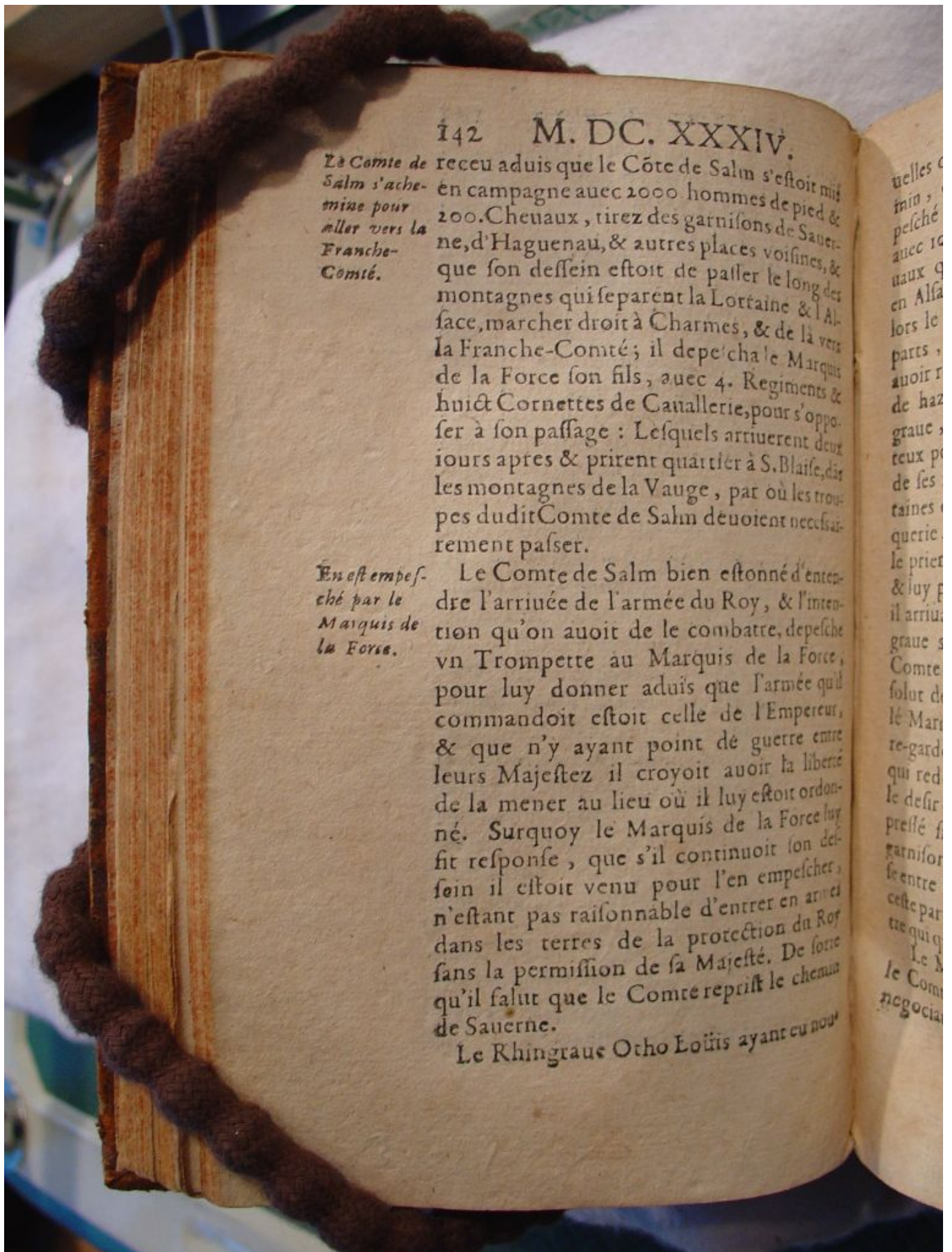
garnison Suedoise qui y estoit dedans, & auoit dessein de ioindre les troupes Imperiales qui estoient à Bregenz, Memminguen, Kempten, Vberlinguen & Constance. Dequoy le Mareschal Horn ayant eu aduis, il se mit en estat de l'en empescher, & l'obligea de faire alte aux villes forestieres, qui sont sur le Rhin au dessus de Basle. Le Duc voyant donc qu'il ne pouuoit pas auancer dauantage met ses troupes en garnison dans lesdites villes forestieres, reprend son chemin pour retourner en Alsace; se presente avec le Comte de Lichtenstein & deux cens Cheuaux deuant les portes de Basle, afin de passer. Mais ceux de Basle irritez de ce que les Imperiaux auoient volé & mal traicté de leurs marchands qui reuenoient de la foire de Strasbourg, & enleué quantité de bestail à leurs portes, luy refuserent le passage; de sorte qu'il luy fallut le chercher ailleurs. Dequoy il fit de grandes plaintes contre l'Empereur, de ce qu'ayant esté chassé de son pais (disoit-il) pour son sujet, on ne luy tenoit point parole ny d'un costé ny d'autre. Estant enfin repassé le Rhin il donna iusques à Bezançon en la Franche-Comté, où il receut la Princesse de Falsbourg sa sœur, qui s'estoit euadée de la ville de Nancy de la façon que nous auons dit.

*Ceux de  
Basle luy re-  
fusent le pas-  
sage de leur  
ville.*

L'armée du Roy sous la conduite du Mareschal de la Force tenoit les Imperiaux en eschec deçà le Rhin aussi bien que les Suedois au delà; Le Mareschal de la Force ayant



1634\_142.jpg



142 M. DC. XXXIV.

*Le Comte de Salm s'achemine pour aller vers la Franche-Comté.*

receu aduis que le Côte de Salm s'estoit mis en campagne avec 2000 hommes de pied & 200. Cheuaux, tirez des garnisons de Sauerne, d'Haguenau, & autres places voisines, & que son dessein estoit de passer le long des montagnes qui separent la Lorraine & l'Alsace, marcher droit à Charmes, & de là vers la Franche-Comté; il depecha le Marquis de la Force son fils, avec 4. Regiments & huiët Cornettes de Cauallerie, pour s'opposer à son passage: Lesquels arriuerent deux iours apres & prirent quartier à S. Blaise, dans les montagnes de la Vauge, par où les troupes dudit Comte de Salm deuoient necessairement passer.

*En est empesché par le Marquis de la Force.*

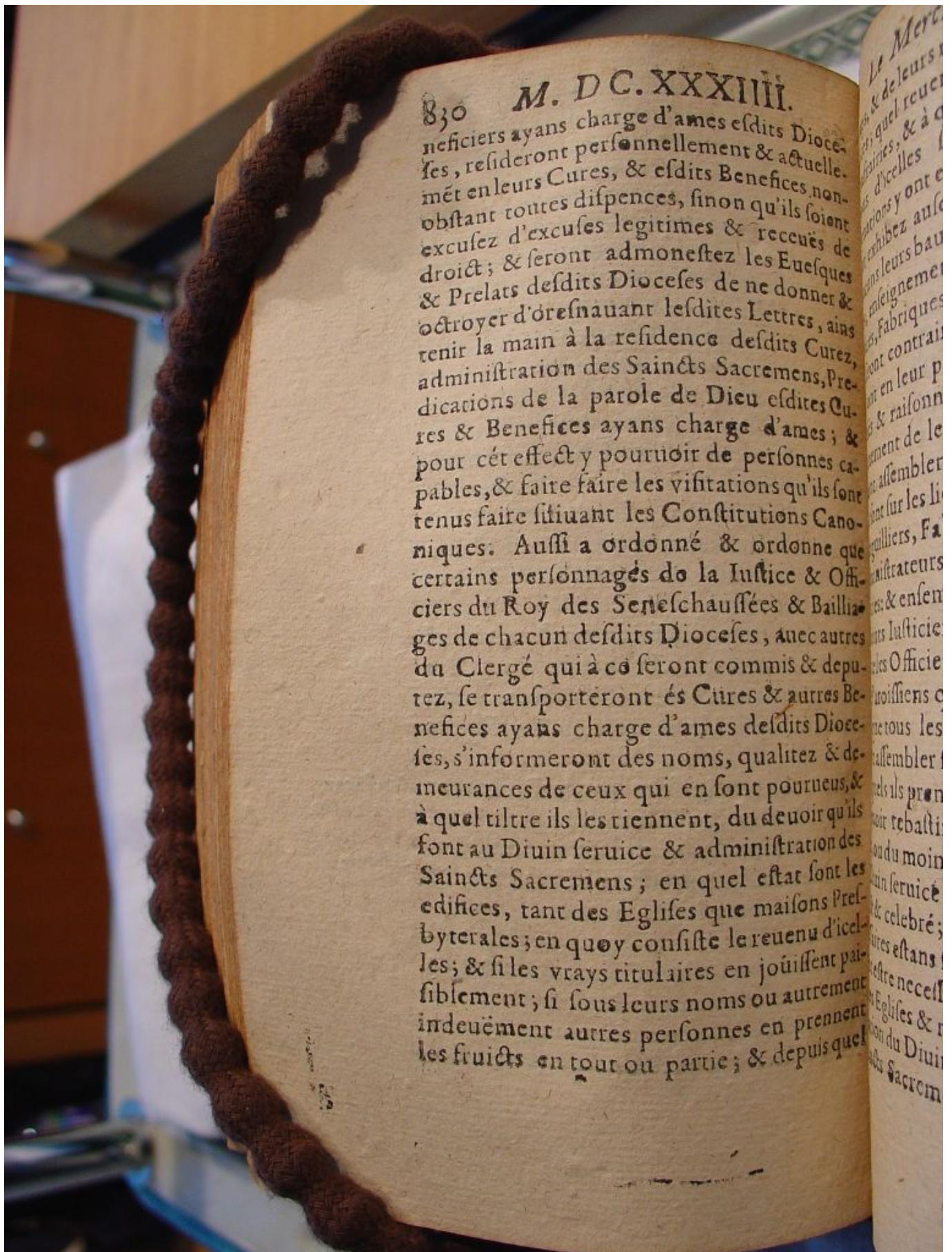
Le Comte de Salm bien estonné d'entendre l'arriuee de l'armée du Roy, & l'intention qu'on auoit de le combattre, depeche vn Trompette au Marquis de la Force, pour luy donner aduis que l'armée qu'il commandoit estoit celle de l'Empereur, & que n'y ayant point de guerre entre leurs Majestez il croyoit auoir la liberté de la mener au lieu où il luy estoit ordonné. Surquoy le Marquis de la Force luy fit responce, que s'il continuoit son dessein il estoit venu pour l'en empescher, n'estant pas raisonnable d'entrer en armes dans les terres de la protection du Roy sans la permission de sa Majesté. De sorte qu'il falut que le Comte reprist le chemin de Sauerne.

Le Rhingraue Otho Loüis ayant eu nou

uelles  
min,  
pesché  
avec r  
uaux q  
en Alsa  
lors le  
parts,  
auoir r  
de haz  
graue,  
teux p  
de ses  
taines  
querie  
le prier  
& luy f  
il arriu  
graue s  
Comte  
solut d  
lé Mar  
re-gard  
qui red  
le desir  
pressé f  
garnison  
se entre  
cette par  
tre qui q  
Le M  
le Com  
negocia

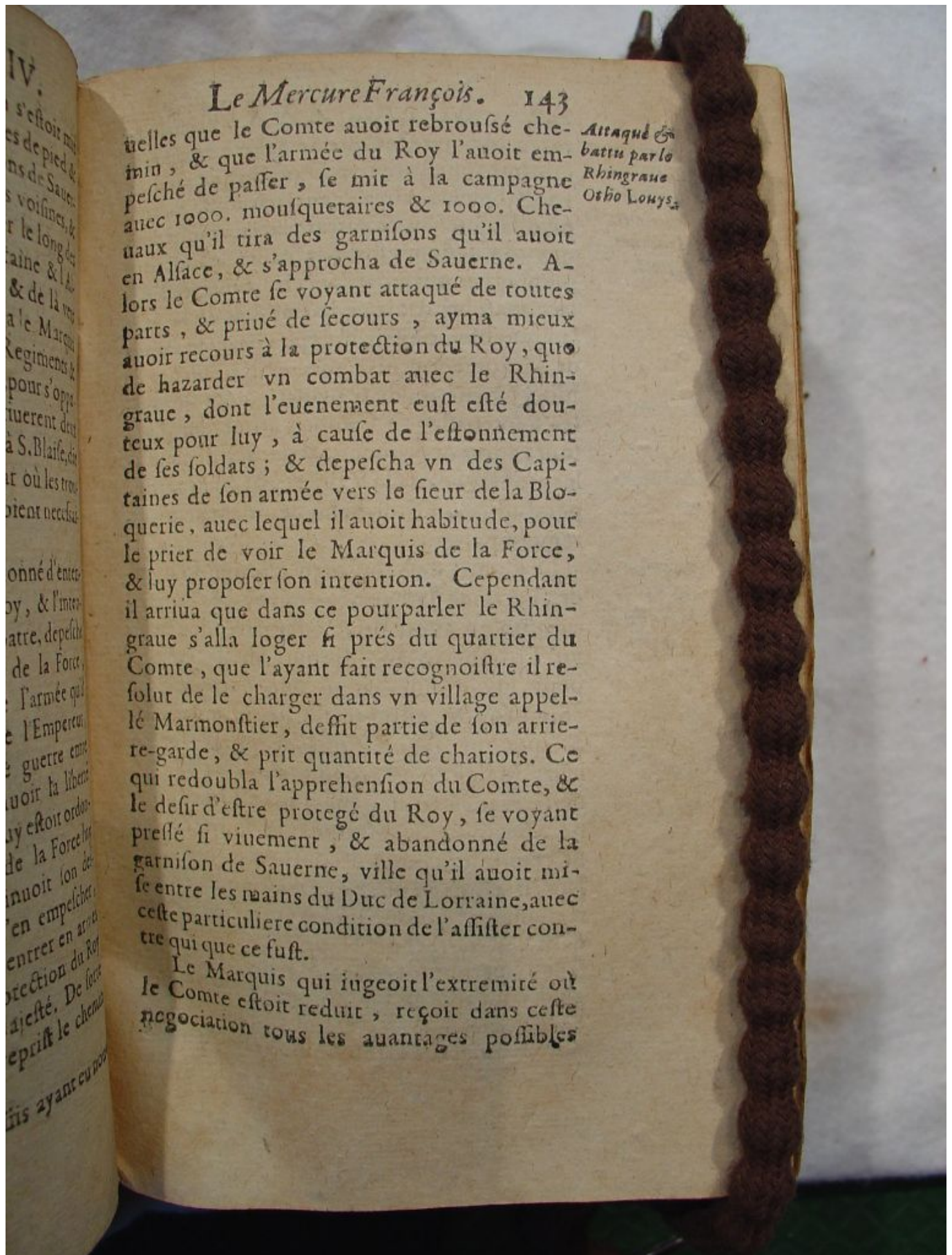


1634\_830.jpg





1634\_143.jpg



Le Mercure François. 143

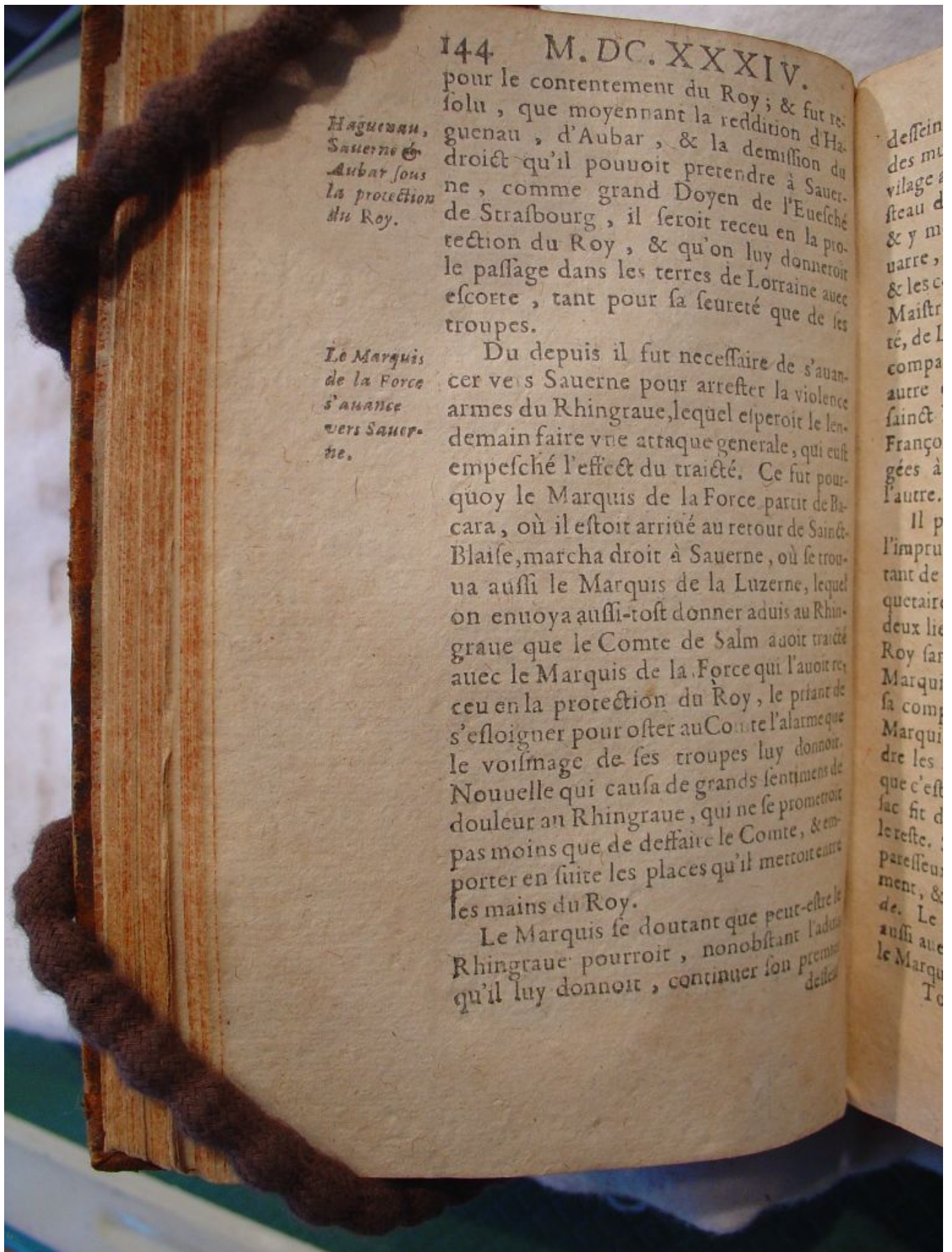
telles que le Comte auoit rebroussé chemin, & que l'armée du Roy l'auoit empêché de passer, se mit à la campagne avec 1000. mousquetaires & 1000. Cheuaux qu'il tira des garnisons qu'il auoit en Alsace, & s'approcha de Sauerne. Alors le Comte se voyant attaqué de toutes parts, & priué de secours, ayma mieux auoir recours à la protection du Roy, que de hazarder vn combat avec le Rhingraue, dont l'euuenement eust esté douteux pour luy, à cause de l'estonnement de ses soldats; & despescha vn des Capitaines de son armée vers le sieur de la Bloquerie, avec lequel il auoit habitude, pour le prier de voir le Marquis de la Force, & luy proposer son intention. Cependant il arriua que dans ce pourparler le Rhingraue s'alla loger si près du quartier du Comte, que l'ayant fait recognoistre il resolut de le charger dans vn village appelé Marmonstier, deffit partie de son arriere-garde, & prit quantité de chariots. Ce qui redoubla l'apprehension du Comte, & le desir d'estre protégé du Roy, se voyant pressé si viuement, & abandonné de la garnison de Sauerne, ville qu'il auoit mise entre les mains du Duc de Lorraine, avec ceste particuliere condition de l'assister contre qui que ce fust.

Attaqué & battu par le Rhingraue Otho Louys.

Le Marquis qui ingeoit l'extremité où le Comte estoit réduit, reçoit dans ceste negociation tous les auantages possibles



1634\_144.jpg





1634\_832.jpg





**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**